

La crèche des Confettis et la résidence des Coquelicots inaugurées

Livré flambant neuf fin 2021, l'ensemble composé de la crèche des Confettis et de la résidence des Coquelicots a été inauguré par des officiels le 9 mai. Les places en crèche et les 18 logements sont déjà pris.

Le chantier du projet Confettis - Coquelicots, qui comprend une crèche et une résidence, a débuté en 2018, pour remplacer l'ancien café « À la Descente du Plateau », et a été livré fin 2021.

Prochaines places pour la crèche à la rentrée 2023

Son inauguration a eu lieu ce lundi 9 mai, en présence du maire Éric Pensallini, du maire d'Essey-lès-Nancy Michel Breuille, du vice-président de la métropole en charge de l'habitat Bertrand Kling, de la présidente de Vivest Christine Bertrand, du membre du Comité Régional d'Action Logement (CRAL)



Inauguration officielle de l'ensemble composé de la résidence des Coquelicots et de la crèche des Confettis.

Grand Est Patrice Haltebourg, d'élus, des responsables de la crèche et des locataires.

Cette nouvelle structure entre dans le cadre d'un projet intergénérationnel visant à rapprocher les générations, et est labellisée RT 2012, gage de forte

performance thermique. Initialement installé à Dommarmont, le bâtiment nécessitait d'importants et de coûteux travaux. L'emplacement situé au bas de l'avenue du Général-Leclerc a été retenu pour accueillir la crèche et ses enfants sur 190 m². Elle comporte 20 places, encadrées par sept salariés à temps plein. C'est une crèche associative parentale, dont Guillaume Mellé est le président pour les deux prochaines années. Les places sont accessibles aux Maxois, aux Ascéens et aux Dommarmontais. À la rentrée 2021, Maeva Kremer, Directri-

ce, a dû refuser 30 demandes, les prochaines places se libéreront pour la rentrée 2023.

18 logements déjà occupés

L'ensemble locatif propose, lui, 12 T2 et 6 T3, à ce jour tous occupés. « Un bâtiment dont l'insertion dans le paysage est réussie », souligne Bertrand Kling. L'immeuble a bénéficié de la garantie des taux d'emprunt par la Métropole, d'une Subvention de prêt locatif aidé d'intégration de 43 800 €, et de la minoration foncière. Les locataires bénéficient de loyers conventionnés entre 370 et 460 €.

2 887 264

C'est, en euros, le montant d'investissement global, avec le soutien d'Action Logement, de la Métropole et de la banque des territoires. L'opération a aussi permis le réaménagement du parking Mainvaux, en partenariat avec la Métropole pour offrir plus de stationnements.